



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale - Psychiatrie - Ain - Centre hospitalier

Question écrite n° 20172

Texte de la question

M. Stéphane Trompille alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par le centre psychothérapique de l'Ain. Dès 2016, le contrôleur général des lieux de privation des libertés de l'Ain relevait les dysfonctionnements au sein du centre psychothérapique de Bourg-en-Bresse. L'insuffisance flagrante de moyens, notamment humains s'agissant du nombre de psychiatres est à la source des inquiétudes relayées par les personnels du centre psychothérapique de l'Ain. *A fortiori*, soumis à une hausse croissante des activités, les psychiatres, dont leur moyenne d'âge est de 58 ans, laisse à penser à une détérioration encore plus rapide de leurs conditions de travail. Cette carence en termes de démographie médicale est générale : elle concerne toutes les spécialités et est présente sur l'ensemble du territoire. Il y a là une véritable urgence à agir dans un souci de garantir la qualité de l'offre de soins psychiatriques dans le département de l'Ain et partout sur le territoire national. Il lui demande ainsi les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à cet enjeu majeur pour la santé publique rapidement afin d'améliorer les conditions d'accueil des patients, fluidifier le parcours des patients hospitalisés et s'assurer du renforcement des personnels médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Trompille](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20172

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5090

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)